



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 8 mars 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
58	64

Date de convocation

2 mars 2023

AEP - Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable route de Larnage et Rond-point Pinard à Tain l'Hermitage

**N° de la délibération
2023-127**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 8 mars 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Charles Trénet à Tain l'Hermitage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, M. Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Michel BRUNET, Mme Chantal BUSCHE, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mmes Christèle DEFRANCE, Amandine DEYGAS, M. Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Muriel FAURE, Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Christelle MARION, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Mme Michèle VICTORY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Xavier AUBERT (pouvoir à M. Paul BARBARY), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Emmanuel GUIRON), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Jean-Michel MONTAGNE (représenté par sa suppléante Mme Chantal BUSCHE), Mme Isabelle POUILLY (pouvoir à Mme Marie-Claude LAMBERT), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), M. Denis DEROUX, Mme Mélanie DONGEY, M. Fabrice LORIOT, Mme Marie-Pierre MANLHIOT, M. Charles Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu le code de la commande publique et notamment son articles R.2123-1 ;

Vu la délibération n°2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération du Président ;

Considérant que la commune de Tain l'Hermitage a un projet de réfection des voiries sur la Route de Larnage, puis rue Jules Nadi,

Considérant que le réseau d'eau potable est ancien, et connaît déjà des défaillances, ARCHE Agglo, en lien avec l'exploitant des réseaux (affermage société SAUR), a souhaité renouveler les réseaux préalablement à ces travaux de voirie,

Considérant l'estimation des travaux à 210 300 € HT,

Par conséquent, il convient de lancer un marché de travaux de renouvellement du réseau d'eau potable route de Larnage et rond-point Pinard à Tain l'Hermitage selon une procédure adaptée et comportant les caractéristique substantielles suivantes :

- Marché de travaux sans allotissement ni décomposition en tranche au regard de la nature des prestations,
- Délais global d'exécution de 3 mois avec en plus un délai de préparation de 1 mois avec l'obligation de réaliser les travaux de mi-mai au 31 août 2023 pendant les congés scolaires,
- Critères d'analyse des offres : 60% valeur technique / 40% prix,

Considérant l'avis du bureau du 23 février 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 64 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le principe de cette consultation et les caractéristiques principales du contrat,
- AUTORISE le lancement de la consultation selon une procédure adaptée,
- AUTORISE le président à signer le marché correspondant ainsi que les avenants nécessaires à son exécution et tous documents afférents à la présente délibération,
- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 8 mars 2023.